

## **COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**

### **COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 10 MARS 2020**

**PRESIDENTE DE SEANCE :** Mme HOCHART Donata, Maire

**PRESENTS :** Madame HOCHART Donata, Maire – Mr THIRION Jean-Pierre – Mme HENOT Dominique – Mr FLAMENT Alexandre - Mme PAW Renée - Mme CHAVAUDRA Evelyne – Mme BIELKIN Laurence, Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte – Mr PEZE Bruno - Mr DEGAND Daniel – Mr PORZYCKI Philippe - Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mme BUYCK Isabelle - Mr FOURNIER Guillaume – Mr VANTOURNHOUTD David – Mme MOLENDÀ Edith - Mr SZYMANSKI Nicolas – Mr BOURGEOIS Carnot, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration :** Mme WARNEZ Murielle – Mme TAVERNESE Audrey – Mr CIURYS Christophe - Mr HERMEL Jean-Loup – Mme BOUZROU Donia – Mme KOUDAD Fatima - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES :** Mr HERMAND Jean – Mr BEKAERT Patrick, Adjoints - Mme VANEECKE Marie-Agnès, Conseillère Municipale,

**ABSENTS :** Mr DOPCHIE Maurice- Mme LAURENT Marylise, Conseillers Municipaux.

**SECRETAIRE :** Mr BOURGEOIS Carnot, Conseiller Municipal

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

#### **1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

En application de la Loi et du Code de procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises du Pas-de-Calais en 2021.

#### **2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 04/2020 du 17 février 2020 portant sur le marché de fourniture de fleurs, plantations, confection de jardinières et de consommables,
- Décision n° 05/2020 du 17 février 2020 portant sur le marché de travaux d'extension de la salle de sport Charles Humez.

### **3/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2020**

#### **• section de fonctionnement**

Dépenses : 6 235 793 €  
Recettes : 6 235 793 €

#### **• section d'investissement**

Dépenses : 956 019 €  
Recettes : 956 019 €

Il a été rappelé le débat d'orientation budgétaire, débattu par le Conseil Municipal, en date du 20 février 2020.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 a été adopté (23 voix Pour dont 6 procurations – 1 voix Contre – 0 Abstention).

Conformément au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, la note présentant les informations financières et budgétaires de la Commune, sera mise en ligne sur le site internet de la Commune.

### **4/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2020**

#### **• section de fonctionnement**

Dépenses : 42 000 €  
Recettes : 42 000 €

Le Budget Primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2020 a été adopté (23 voix Pour dont 6 procurations - 0 voix Contre – 1 Abstention).

### **5/ BUDGET PRIMITIF « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2020**

#### **• section de fonctionnement**

Dépenses : 10 000 €  
Recettes : 10 000 €

Le Budget Primitif « Energies Renouvelables » pour l'exercice 2020 a été adopté à l'unanimité (24 voix Pour dont 6 procurations).

### **6/ FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (23 voix Pour dont 6 procurations – 0 Contre – 1 Abstention) de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2020, à savoir :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| - Taxe d'habitation | 12,82 % |
| - Foncier bâti      | 28,36 % |
| - Foncier non bâti  | 89,71 % |

## **7/ CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et l'Instruction budgétaire et comptable M14 prévoient la constitution de provisions pour risques et charges, afin de couvrir les risques liés à des litiges et à des contentieux. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal.

S'agissant du contentieux opposant la Commune à la SEM Territoires Soixante-Deux, concernant l'opération d'aménagement dite « Vert Tilleul », Madame le Maire a rappelé les délibérations des 19 décembre 2016, 6 avril 2018 et 11 avril 2019, ayant autorisé la constitution d'une provision d'un montant total de 1 100 000 €, et a proposé de constituer une nouvelle provision.

Le Conseil Municipal, conformément au Code Général des Collectivités Locales, a décidé de constituer une provision d'un montant de 400 000 €, inscrite au Budget Primitif 2020 de la Commune, sous le régime des provisions semi-budgétaires, au chapitre 68 intitulé « dotations aux amortissements et provisions », article 6875.

Cette décision a été adoptée : 23 voix Pour dont 6 procurations. Monsieur Vantournhoudt David n'a pas souhaité prendre part au vote.

## **8/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2020**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé (23 voix Pour dont 6 procurations – 0 voix Contre et 1 abstention) l'attribution de subventions pour l'année 2020 aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées dans le tableau annexé au Budget primitif 2020.

Il est par ailleurs signalé que les Elus, membres des bureaux des associations locales, n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

## **9/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Principal a informé que le Collège Emile Zola organise une journée d'immersion au collège, en faveur des élèves des CM2 des écoles élémentaires de la Commune et à cette occasion, un petit déjeuner sera offert.

A ce titre, le Collège a sollicité une participation de la commune.

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle s'élevant à la somme de 200 €.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (24 voix Pour dont 6 procurations).

## **10/ FETE DES MERES – ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité (24 voix pour dont 6 procurations) le montant de l'allocation allouée aux mères ou pères de famille, pour l'année 2020, soit :

- ↳ **30 €** aux mères ou pères titulaires de la médaille de la famille française,
- ↳ pour les mères ou pères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2020 : **10 €** seront alloués par enfant de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

## **11/ LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE : 162 RUE DU GENERAL LECLERC – usage habitation**

La Commune a fait l'acquisition de l'immeuble, situé 162 rue du Général Leclerc. Le Conseil Municipal a décidé de louer ce logement à usage d'habitation, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, moyennant un loyer mensuel s'élevant à 340 €.

Cette décision a été adoptée : 23 voix Pour dont 6 procurations – 1 voix Contre – 0 Abstention.

## **12/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal a adopté le tableau présenté, concernant les effectifs du Personnel Communal. Aucune création de poste n'est prévue.

Cette décision a été adoptée : 23 voix Pour dont 6 procurations – 0 voix Contre – 1 abstention.

## **QUESTIONS DIVERSES**

## **INFORMATIONS DIVERSES**